



N° STAND

BON DE RESERVATION D'UN STAND EXPOSANTS

Le prix du stand comprend votre inscription au Congrès. Vous acceptez les termes de ce contrat et les règles de sécurité du Congrès Français de l'Illusion qui vous sont remises.

MODALITES DE PAIEMENT

30% du montant global à la réservation. Le solde au 20 août 2024 (en cas de non-paiement du solde le 20 août 2024, le responsable des exposants se réserve le droit de changer l'emplacement initialement prévu) 100% du montant global pour une réservation après le 20 août 2024 dans la limite des places disponibles.

* Aucune réservation ne sera prise en compte sans au minimum l'acompte correspondant.

Suite à l'envoi du bon d'inscription, complété et signé, l'exposant s'engage :

- > A être présent dans le village exposants
- > A se soumettre au règlement du congrès et à la charte FFAP
- > A verser un acompte minimum de 30% du montant total soit : €. Montant de l'acompte versé €
- > A régler le solde au plus tard le 20 août de l'année du congrès. Après cette date les emplacements choisis ne seront plus garantis.
- > A ne pas sous-louer le stand ou à ne pas faire bénéficier l'espace qui a été loué à une tierce que ce soit à titre payant ou gracieux
- > A fournir : le fichier informatique de son logo au format carré + le lien de la société

PRIX et FORMAT

1 module de 4m2 (2mx2m) au prix de 580€

1 inscription nominative et non transmissible, comprise pour 1 stand quelque soit le nombre de module.



RESERVATION D'UN STAND CONGRES FFAP 2024

STAND :

Nom de la Société :

Représenté par :

Téléphone : Mobile : Email :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Pays :

Souhaite participer au Congrès Français de l'Illusion et réserve :

- 1 module 4m² 580 € = €
- 2 modules 8m² 860 € = €
- 3 modules 12m² 1160 € = €
- 4 modules 16m² 1310 € = €
- 1 module 4m² supplémentaire au-delà de 4 modulesNbre : X 200 € = €

N° DOSSIER :

1 inscription au Congrès au nom de l'exposant (non remboursable ni transmissible) 150 € = offert €

Inscription(s) au Congrès au tarif Exposant (1 inscription maximum par module de 4m² acheté)150 € x = €

Nom et Prénom des exposants :

Dîner Spectacle jeudi soir (non inclus dans l'inscription) 85 € x = €

Pass Magique jeudi soir (non inclus dans l'inscription) 25 € x = €

TOTAL DES PRESTATIONS = €

Acompte versé = €

Reste dû = €

Date & signature
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Ce document doit être complété, signé et accompagné de son règlement d'acompte (30% du montant total) par CB (www.magie-ffap.com) par PayPal : tresorier@magie-ffap.fr ou par virement ou par chèque encaissable dans une banque française à l'ordre de « Congrès FFAP » et envoyé à : Martine ARIAL

33 avenue du Thil
33870 VAYRES France
Email : inscriptions@congresffap.com

Règlement par virement : **FR76 3000 3007 9000 0372 7133 171** - BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Conditions d'annulation (restitution retenue) 25% entre le 20 mai et le 19 juin 2024, 50% entre le 20 juin et le 19 juillet 2024, 75% entre le 20 juillet et le 20 août 2024, 100% après le 20 août 2024.